

**NOTE SUR LA TRANSCRIPTION DES TOPONYMES
DANS LA CARTE AU 1 / 100.000
DU TERRITOIRE FRANÇAIS DES AFARS ET DES ISSAS**

L'Institut Géographique National (I.G.N.) publie depuis 1952 une carte au 1/100.000 du Territoire Français des Afars et des Issas. Elle remplace le 1/200.000 dressé avec de faibles moyens de 1936 à 1938 qui est désormais périmé.

On sait que la nouvelle carte a été réalisée, au point de vue dessin, par deux procédés distincts.

Tandis que le sud du 12^e parallèle fut levé directement sur le terrain par des équipes de topographes dirigées par le commandant Chavat, la partie située au nord de ce parallèle fut uniquement l'objet d'un travail de restitution en partant de la couverture de photographies aériennes du territoire réalisée en 1950.

Les topographes qui avaient opéré dans le sud avaient noté une toponymie assez disparate dans sa transcription. Dans le nord les photographies aériennes ne donnaient évidemment aucun renseignement sur ce point et tout était à faire. Ce fut l'objet de relevés exécutés à partir de 1953. L'unification de la transcription entre les deux parties du territoire fut en même temps réalisée.

En ce qui concerne l'orthographe des noms, le général Hurault, directeur de l'I.G.N., décida en 1954 que la toponymie de notre territoire serait établie d'une façon plus scientifique que celles des autres cartes éditées par l'Institut.

Il est permis de penser qu'il s'agissait là d'un essai pour faire progresser dans le sens d'une transcription plus rigoureuse les méthodes un peu anciennes et parfois assez empiriques suivies par cet établissement en la matière.

Le système élaboré par une commission présidée par le colonel Fauchon chercha à allier la rigueur d'une transcription phonétique (un seul mode de représentation pour un même son, et naturellement aucune lettre muette) à la conservation de certaines habitudes orthographiques françaises : emploi des digrammes **ch** et **ou** ; ou internationales : emploi de **gh** et **kh** pour rendre les lettres arabes ح و ا ح .

L'accent tonique a seul été négligé (1).

Cinq signes voyelles ont été retenus : a - e - i - o - ou.

La lettre e correspond en gros, en afar et en somali, à un son compris entre é et è du français.

(1) Quelques noms de lieux habités ont été exceptionnellement maintenus dans leur forme traditionnelle. Ce sont, avec Djibouti : Tadjoura ; Obock ; Dikhil ; Loyada.

Dans la carte elle n'est jamais écrite avec un accent lorsqu'elle est brève, même en finale de mot : de sorte que le nom écrit **Bouille**, par exemple, doit se lire **Bouillé**.

Les voyelles portent l'accent circonflexe lorsqu'elles sont prononcées longues : â, ê, î, ô, û.

Il n'y a pas de voyelles nasalisées dans les trois langues transcrites. Il en résulte que les consonnes **n** et **m** doivent toujours être distinctement prononcées. Par exemple : « Hanle » doit se lire comme « Hannlé » ; « Danan » comme « Danann ».

En ce qui concerne les consonnes :

- le s est toujours une sourde, comme dans « sac », et n'a jamais le son z, comme dans « rose » ;
- la lettre g est toujours une occlusive palatale (g dur) comme en français devant a, o, u. Elle n'a jamais la valeur de j. Par conséquent :

ge se prononce comme gué,

gi se prononce comme gui.

Le seul procédé employé pour distinguer certaines consonnes ou certains groupes affectés d'une valeur conventionnelle consiste à les souligner d'un trait.

- h ayant reçu la valeur du h anglais et du hâ (ه) arabe, la même lettre soulignée d'un trait (h) correspond au hâ (ح) de l'arabe ;
- d correspond au d rétroflexe (د) du somali et de l'afar ;
- dj a la valeur du j anglais ;
- gh représente le غ arabe, et se distingue ainsi du groupe g + h ;
- kh représente le ك arabe, et non k + h.

La principale particularité du système est qu'il fait appel à un caractère étranger à l'alphabet français, le ε, qui a la forme de l'epsilon grec, et représente la consonne pharyngale sonore ع (ʿayn) de l'arabe. C'est le signe que les linguistes emploient de plus en plus à cet usage, au lieu de l'esprit rude du grec.

Notons enfin que seules sont redoublées dans l'écriture les consonnes qui doivent être lues géminées, c'est-à-dire comme deux consonnes successives.

Ce système de transcription ne se rapporte qu'à l'afar, au somali, et à quelques lettres de l'alphabet arabe. Mais il pourrait facilement être étendu au reste de ce dernier, c'est-à-dire aux interdentes, aux emphatiques et au **hamza**.

Les lettres ت, ذ, ص, ض, ط, et ظ, pourraient par exemple être respectivement figurées par **th**, **dh**, **s**, **d**, **t** et **dz**. (Le trait souscrit est plus lisible sur une carte que le point souscrit ; et le **d** représenterait sans ambiguïté le ض en arabe, puisque le **d** n'existe pas dans cette langue).

Quant au **hamza** (ء) il pourrait être rendu par une apostrophe.

Il semble que le système employé n'ait soulevé quelques difficultés en T.F.A.I. qu'en ce qui concerne le caractère **ε**.

D'une part, en effet, malgré les indications données en marge de chaque feuille de la carte, mais que l'on ne lit que rarement, on a eu tendance à le considérer non comme une consonne (qui est réalisée par une sorte de râclage de la gorge), mais comme une voyelle équivalente à e.

D'autre part, un second inconvénient est résulté de ce que les machines à écrire usuelles ne comportent pas le signe **ε**. La solution à cette difficulté consiste

à remplacer dans la pratique le **ε** par un autre signe tel que l'apostrophe (1), par exemple en écrivant :

« 'Ali-Sabih » pour « ʿAli-Sabih » ;
« 'As'êla » pour « ʿAs ʿêla » ;
« Gôba'ad » pour « Gôbaʿad ».

Ajoutons que, dans les mêmes circonstances, il n'est pas indispensable de reproduire les traits de soulignement. Le but de ceux-ci n'est en effet que de réaliser une transcription précise donnant à celui qui utilise la carte sur le terrain les meilleures chances de se faire comprendre sans ambiguïté des habitants du pays.

Le système ainsi décrit a été progressivement étendu par l'I.G.N. à toutes les feuilles de la carte. Seule la moitié nord de la feuille **Djibouti** a échappé à la révision à la suite d'un oubli du service compétent, qui doit être réparé lors du prochain tirage.

Le Territoire Français des Afars et des Issas dispose ainsi, par la transcription toponymique de son 1/100.000, d'une des cartes les plus modernes qui soient.

E. C.

(1) Ou par toute autre combinaison acceptable, par exemple : apostrophe double ; **c** surmonté d'une apostrophe ou coupé d'un tiret obtenu par retour en arrière du chariot, etc. Dans un système où l'apostrophe simple représenterait le **hamza**, c'est l'un de ces signes qu'il conviendrait de choisir.